



Le jeudi 18 décembre 2008, à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES CHARENSAC s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude FERRET, Maire.

BUDGETS SUPPLEMENTAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Budget Supplémentaire 2008 - BUDGET GENERAL

Le Budget Supplémentaire 2008 s'équilibre en dépenses et en recettes, après intégration des reports et restes à réalisés, à 3 002 457 €, à hauteur de 256 030 € pour la section de fonctionnement et 2 746 427 € pour la section d'investissement.

Budget Supplémentaire 2008 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL

Le Budget Supplémentaire 2008 du Camping s'équilibre en dépenses et en recettes à 87 398 €, à hauteur de 12 340 € en fonctionnement et 75 058 € pour la section d'investissement.

Approbation de la convention relative à la mise en dépôt en Mairie d'une station fixe d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage

Afin de renforcer la sécurité des titres réglementaires d'identité et de voyage, le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Locales a engagé une réforme de leurs modalités de délivrance. A compter du 1^{er} juin 2009, les maires, pour ceux qui ont été retenus, seront appelés à enregistrer, au nom de l'Etat, les données relatives aux passeports biométriques et aux cartes nationales d'identité électroniques. L'établissement de ces documents nécessitant la prise des empreintes digitales, les demandes les concernant ne pourront plus être présentées dans toutes les communes du département, mais seulement dans celles dans lesquelles aura été installée une station d'enregistrement des données au regard de critères arrêtés en concertation avec l'Association des Maires de France. L'installation des stations est à la charge de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés. Les communes qui les hébergeront bénéficieront en principe d'une indemnité portée à 5 000 € annuels.

Le Conseil Municipal a pris acte de la décision d'accepter l'installation d'une station d'enregistrement en Mairie. La convention relative à la mise en dépôt d'une station fixe d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage n'a fait l'objet d'aucune observation.

Les Membres du Conseil Municipal ont fait savoir qu'ils comptaient beaucoup sur l'expérimentation menée dans les départements tests pour que l'indemnité soit revue à la hausse. Les villes « pilotes » doivent servir à étalonner le coût réel du transfert de charges. En effet, avant le déploiement des 5 000 dispositifs de recueil, une dizaine de communes de cinq départements (Nord, Oise, Aube, Gironde, Loire-Atlantique) accueilleront les premières machines dans quelques semaines. Un premier bilan d'expérimentation permettra d'établir le délai nécessaire pour délivrer un passeport, les conditions d'installation, les temps de formation, etc. afin de déterminer les coûts réels en investissement et en fonctionnement.

Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay : rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Élimination des déchets pour l'année 2007

Les Membres du Conseil Municipal ont pris acte de la présentation dudit rapport présenté par l'Établissement Public de Coopération Intercommunale, lequel demeurera à la disposition du public pour être consultés en Mairie.

Ouverture d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Mutuel Sud Est, pour 12 mois supplémentaires afin de couvrir les besoins sur l'exercice 2009. Cette ligne de trésorerie est ouverte pour un montant maximum de 1 M €. Le taux retenu est le T4M, taux variable dont la valeur au 01/12/08 est de 3,1616, auquel il convient d'ajouter la marge de l'établissement bancaire soit + 0,90 %.

Subventions exceptionnelles et participations financières diverses pour l'exercice 2008

82 € pour les Tambours de 89

23 € pour le Comité de Jumelage

2 300 € pour l'association « Le Pont des Ludes » pour le fonctionnement de la ludothèque

76 € pour Terre de Lumière

63 € pour l'USEP

76 € pour CHORA'SON

100 € pour l'APAJH de Haute-Loire

78 € aux Mutuelles Présence pour la complémentarité du personnel municipal

Subvention à « Sports-Loisirs-Culture – Profession 43 »

Par délibération en date du 29 mars 2007, le Conseil Municipal avait confirmé la décision d'accompagnement et de soutien des aides à l'emploi sportif en fixant la participation financière de la collectivité à 1,70 € de l'heure dans la limite de 85 heures mensuelles pour un poste d'éducateur sportif.

La subvention versée à SLC pour 2008 ressort à 4 931,16 €.

3 clubs sportifs bénéficient de cette aide financière de la commune : Les Sauveteurs Brivois (pour 2 éducateurs) – le Tennis club de Brives et le Judo club.

La subvention 2009 est estimée à 5 491,07 €

Dénonciation au 31 / 12 /2008 de la convention d'objectif et de financement de prestation de service conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Loire et signature d'une nouvelle convention uniformisée selon le modèle national avec effet au 01 / 01 / 2009

Le Conseil Municipal a pris acte des dispositions de cette nouvelle convention qui couvre la période du 01 / 01 / 2009 au 31 / 12 / 2011 et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

☑ Convention avec le Collège de Corsac pour la fourniture des repas des cantines scolaires : Avenant N° 09

Le prix d'achat du repas auprès du Collège de Corsac passe de 3 € à 3.05 € à compter du 1^{er} Janvier 2009, soit une augmentation de + 1,69 %, ce qui porte le prix de revient pour la fourniture d'un repas dans les restaurants scolaires à **4.24 €**

Le tarif du ticket cantine pour les enfants de BRIVES (ou enfants dont un parent travaille sur la commune) passe, à compter du 1^{er} janvier 2009, de 2.04 € à 2.08 €.

☑ Changement de la représentativité de la Commune au Conseil d'Administration du Collège Public de Corsac : modification du nombre de délégués

Conformément au décret N° 2008-263 du 14 mars 2008 et à l'article R 421-14 du Code de l'Education, le Conseil Municipal a pris acte de la nécessaire modification des dispositions de la délibération N° 02 du 16 mars 2008 qui avait désigné 3 délégués titulaires et 3 suppléants pour représenter le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Collège Public de Corsac. Les textes susvisés prévoient en effet deux représentants de la commune siège et un représentant du groupement de communes en l'occurrence la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay

Les désignations suivantes ont été enregistrées :

- Pascale BONHOMME délégué titulaire
- Catherine BERTRAND délégué titulaire
- Gisèle BUIZA délégué suppléant
- Guillaume GREMLING délégué suppléant

☑ CAISSE DES ECOLES : subvention de fonctionnement pour l'exercice 2009

La subvention de fonctionnement prévisionnelle d'équilibre pour l'exercice 2009 s'élève à la somme de **47 601 €**

A noter que les effectifs à la rentrée scolaire 2008 / 2009 ressortent à 450 enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la Commune (contre 432 en 2007-2008 et 415 en 2006-2007).

Le budget primitif 2009 de la Caisse des Ecoles s'équilibre à hauteur de 111 065 €.

☑ Subvention aux Etablissements Scolaires Privés – année 2009

34 224 € pour l'Ecole privée « Les Eaux Vives » (+2 %) soit 356.50 € par enfant pour un effectif global de 96 élèves

23 419 € pour l'Ecole privée « Primaire La Chartreuse » (+2 %) soit 289.13 € par enfant pour un effectif global de 81 élèves

☑ Aides aux vacances et aux activités scolaires et périscolaires pour l'année 2009, pour les enfants de la Commune

- 1 – Aide aux vacances versées aux organisateurs
 - * Colonies (avec hébergement) 4,66 €/ jour / enfant brivois
 - * Centres de Loisirs (sans hébergement) 3,95 € jour / enfant brivois
 - * Aide à la ½ journée 1,80 € jour / enfant brivois
 - 2 – Aide aux activités scolaires et périscolaires (maternelles et élémentaires)
 - * pour les écoles de la commune 6,60 €/ jour / enfant brivois
 - * pour les brivois scolarisés à l'extérieur 4,66 € jour / enfant brivois
 - 3 – Aide aux collèges 4,66 €/ jour / enfant brivois
- + 21,65 € / enfant brivois / an pour les collèges de Brives

Renouvellement pour 5 ans de la convention de groupement de commandes de fournitures administratives et notamment le papier de reprographie

Décision sur la réorganisation de la Journée de Solidarité

Le Conseil Municipal a validé la décision de ne plus considérer le lundi de pentecôte comme la journée supplémentaire de travail au titre de la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées.

A compter du 1^{er} janvier 2009, les 7 H 00 de travail supplémentaires seront annualisées pour les agents affectés dans les écoles et retenues sur une journée du Maire pour les autres agents qui ne disposeront plus que de 28 H 30 d'autorisations d'absence accordées par la Municipalité au lieu des 35 H 30 initialement.

Mise en place d'un module « Extranet Elus » sur le site internet de la Commune

Parallèlement à la refonte complète du site internet de la commune, et dans l'optique d'améliorer la communication en direction des conseillers municipaux et faciliter l'accès aux différents documents administratifs et financiers relevant de l'activité municipale, le Conseil Municipal a décidé la mise en place d'un portail « extranet élus » pour répondre aux exigences d'une meilleure communication interne au sein du Conseil Municipal.

Le coût de cette prestation s'élève à 2 069,08 € T.T.C.

Départs en retraite des employés municipaux : la Commune et le Comité d'Action Sociale s'accordent pour financer à part égale le cadeau remis aux bénéficiaires (cotisations sociales incluses)

Approbation des tarifs de location 2009 pour le Camping Municipal d'Audinet. Les tarifs peuvent être consultés en Mairie.

➤ **Autorisation de mandatement des dépenses d'investissements avant le vote du Budget Primitif 2009.**

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du C.G.C.T. le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2009, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2008, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Travaux de voirie 2008 : décomptes définitifs

CHEMIN DE FARNIER	27 290.72 € H.T
CHEMIN DES RIBEYRES	33 962.52 € H.T
CHEMIN DE PIMPRENELLE	12 359.50 € H.T
CIMETIERE	42 896.49 € H.T
CHEMIN DE GENEVRET*	230.40 € H.T
CHEMIN DE L'ANCIEN RESERVOIR	2 100.00 € H.T

TOTAL HT	118 839.63 € H.T
TOTAL TTC	142 132.20 € T.T.C

☑ Modification N°3 du Plan d'Occupation des Sols

Le Plan d'Occupation des Sols de la Commune a été approuvé par délibération du 23 octobre 2001 et a connu depuis deux modifications le 29 juin 2004 et le 20 septembre 2006. Les dispositions générales du P.O.S. correspondent toujours aux orientations générales de la commune. Pour autant, il est nécessaire d'y apporter 3 modifications mineures :

1 – Modification du tracé et de la largeur d'emprise de l'emplacement réservé V12 lequel a pour but de désenclaver le coteau situé entre l'avenue des sports et le lotissement du Garay.

2 – Suppression de l'emplacement réservé V16 situé place de l'église qui n'a plus lieu d'être

3 – Modification de la largeur de calibrage de la rue de Genebret en passant de 12 m à 10 m

☑ Acquisitions amiables dans le cadre du rétablissement des itinéraires originels des GR 40 et 65 sur la Commune de BRIVES CHARENSAC et ST GERMAIN LAPRADE

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable pour l'acquisition amiable des parcelles **AO 108, d'une superficie de 220 m²** et **AO 104** de 170 m².

Monsieur Jacques PEATIER, Maire Adjoint a été désigné pour représenter la Commune dans les actes administratifs.

Le Cabinet Foncier AFACOR est mandaté pour une assistance technique.

Monsieur le Maire est autorisé à recevoir les actes, à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

☑ Vœux du Conseil Municipal pour le maintien des financements de l'Etat en faveur des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public

Le Ministère de l'Education Nationale a décidé sans information préalable de supprimer :

- immédiatement 25% du financement des actions conventionnées avec chacune des huit associations complémentaires de l'Ecole publique, reconnues et agréées par le gouvernement.

Depuis le début 2008, les huit associations ont engagé les actions éducatives ainsi que les charges financières afférentes

- au 1^{er} septembre 2009, l'aide partielle apportée au financement des enseignants détachés affectés au sein des huit associations complémentaires.

Ces mesures mettent en danger le maintien et le développement des activités animées par chacune des associations complémentaires qui prolongent l'action de l'Ecole publique en se fondant sur les valeurs républicaines, d'autonomie, de citoyenneté, de laïcité et de solidarité.

Devant ces craintes, le Conseil Municipal demande au gouvernement de suspendre les mesures annoncées et d'engager des négociations avec les 8 organisations pour trouver une solution financière compatible avec la pérennité et le développement des actions conduites, conformément aux engagements contractualisés avec le Ministère de l'Education Nationale.

☑ Vœux du Conseil Municipal contre la disparition programmée des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté (R.A.S.E.D.)

Les RASED sont des équipes d'enseignants spécialisés chargés d'aider en petits groupes et en individuel les enfants en difficulté des écoles maternelles et élémentaires. Le projet de loi de finances 2009 prévoit de réaffecter sur des classes ordinaires ces enseignants des RASED (maîtres E, pour l'aspect éducatif et maîtres G, pour l'aspect comportemental) qui sont d'anciens instituteurs ayant suivi des formations spécifiques, ayant passé des diplômes et

acquis des compétences dans l'aide aux enfants en difficulté et dans le travail avec les familles. Le projet de loi de finances 2009 prévoit également la réaffectation des psychologues des RASED sur des circonscriptions plus élargies. Le Ministre prévoit que dans 3 ans tous ces postes auront été supprimés au rythme de 30 % par an. Et dès la rentrée prochaine, plus aucun enseignant ne sera formé à ces spécialisations : c'est la mort programmée des RASED.

Lorsque Monsieur le Ministre de l'Education, Xavier DARCOS, annonce l'ajout d'heures de soutien supplémentaires, « L'aide Personnalisée », il gagne la sympathie du grand public, mais derrière, il supprime l'accompagnement lourd. Qui peut être contre le fait d'ajouter deux heures par semaine pour aider les élèves ?

En fait, ces mesures sont une régression dans la façon de comprendre et de travailler les difficultés d'apprentissage à l'école. « L'aide personnalisée », exercée par les enseignants des classes, a pour but d'aider les élèves à dépasser des difficultés passagères, une notion mal comprise. **En aucun cas elle n'est adaptée à la grande difficulté scolaire.**

Certaines difficultés, très spécifiques, ne peuvent trouver de réponse satisfaisante par les seules aides pédagogiques classiques menées dans les classes par les maîtres ordinaires. Le travail des RASED prend en compte la multiplicité des enjeux dans les mécanismes d'apprentissage (aspects affectifs, psychologiques, sociologiques, familiaux, comportementaux, cognitifs...). Les enseignants, les rééducateurs et les psychologues des RASED ont eu une formation spécialisée pour travailler en petits groupes, voire individuellement, avec des élèves qui ont bien plus qu'une difficulté passagère.

C'est pourquoi, les Membres du Conseil Municipal forment le vœu que le Gouvernement accepte de revenir sur sa décision du 16 octobre 2008 prise devant les Inspecteurs d'Académie (réunis au ministère de l'Education Nationale) et d'annuler la procédure de disparition des RASED prévue dans le Projet de Loi de Finances 2009.